PROMOTIONS AU CHOIX de GRADE 2019 ASSISTANTS d'ADMINISTRATION

Décret 2016-581 (art. 45) et décret 2009-1388 (art. 25) Décret 2012-1508 (art. 5)

Grade actuel	Grade d'avancemen t	Taux	Conditions à remplir
CLASSE SUPERIEURE	CLASSE EXCEPTIONN ELLE	10%	Au 31/12/2019 : Justifier d'au moins 1 an dans le 6ème échelon de la classe supérieure et d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau
CLASSE NORMALE	CLASSE SUPERIEURE	20%	Au 31/12/2019 : Justifier d'au moins 1 an dans le 6ème échelon de la classe normale et d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau